

Servitude de passage entre la SAS LEFORGEAIS et la commune

A la demande d'Olivier LEFORGEAIS, le conseil valide la servitude de passage proposée par Maître Yonnet sur les terrains communaux situés derrière la Mairie. Tous les frais inhérents à ce document seront pris en charge par le demandeur.

Adressage

Le conseil valide la couleur des panneaux de village et numéros d'habitations, fonds gris anthracite avec une écriture blanche.

Travaux de voirie

Un habitant de la commune, pour accéder à son habitation, doit emprunter un chemin communal appartenant à la commune voisine. Celle-ci n'a pas l'intention d'entreprendre des travaux. Le propriétaire de la maison a donc sollicité sa commune et nous avons un devis pour le reprofilage, la fourniture et la livraison de cailloux de 4 958.50 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis. Le bois de chaque côté du chemin sera coupé par les riverains.

Convention entre les communes de St Laurent de Cuves et de St Pois

Suite à la décision lors du dernier conseil de participer à hauteur de 500 € aux investissements faits par la commune de St Pois pour ses écoles, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention qui permettra le paiement.

Mobiliers pour le restaurant

Il est décidé de financer la fourniture de tables et chaises pour le restaurant à hauteur de 1 200.00 €. Le loyer sera augmenté de 50 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2024.

Ecritures de régularisations comptables

Le conseil valide différents virements de crédits permettant l'annulation de titre au nom de Manche Télécom, la participation aux frais d'investissement à l'école de St Pois, la neutralisation du loyer de la partie logement du kiné. La somme de 45 € est admise en non-valeur

Divers

_ Rapports de la qualité de l'eau 2022 : le conseil a reçu le rapport du SIAEP par mail, il n'a pas suscité de commentaires

_ Indemnité de gardiennage de l'église : Le conseil valide le versement de 126.91 € en faveur de l'association paroissiale. Une messe le jour de la fête communale est souhaitée.

_ Repas des aînés : le retour des participants sont bons. (Ambiance et qualité du repas)

Cette année, il a été fait 14 plateaux repas. Cela devient difficile à gérer.

Il est donc décidé de ne fournir des repas qu'aux personnes venant habituellement et qui exceptionnellement sont dans l'impossibilité de venir pour raisons de santé.

_ Date des vœux : vendredi 5 janvier 2024 à 20 h30.

_ Il est prévu d'équiper la salle communale d'une table à langer et d'acheter une petite sonorisation portative pour faciliter les cérémonies en extérieur.

_ Mr le sous-Préfet viendra dans la commune le 14 novembre en après-midi.